

Samsung attaque Dyson

En 2012 Dyson avait attaqué Samsung pour contrefaçon concernant l'aspirateur Motion Sync. du géant coréen. Le constructeur anglais estimait que celui-ci copiait le mécanisme de pivot qu'on retrouve dans l'aspirateur DC37 Dyson Ball, un système qui facilite le déplacement de l'appareil. Fin 2013, Dyson a été contraint de retirer sa plainte contre Samsung. Les avocats du coréen ont en effet trouvé trouvé un antécédent parmi les brevets déposés dans le monde entier et cela leur a permis de se défendre.

Nous avons appris hier via le [The Korea Times](#) que Samsung ne comptait pas s'arrêter là, non content d'avoir échappé à un procès, le coréen attaque l'anglais pour avoir “abîmé son *image de marque*” en le traitant de copieur ! Samsung demande ainsi 9.4 millions de dollars de dédommagement pour les effets négatifs de cette attaque avortée. De son côté Dyson n'a pas souhaité s'exprimer sur ce nouveau procès, nous avons juste droit à la déclaration suivante :

Dyson a introduit la technologie d'aspiration cyclonique et les moteurs numériques – et continue toujours de les développer. Nous brevetons nos technologies, et les protégeons. Il est surprenant qu'une entreprise, plus de 100 fois plus importante que Dyson, soit si inquiète. Le système des brevets nous garantit une certaine protection, mais cela n'est malheureusement pas suffisant : avec une armée d'avocats, des brevets plus anciens peuvent parfois être découverts et des moyens de concevoir autour des brevets existants, identifiés.

À suivre.